

## **RECUEIL**

## **DES**

# **ACTES ADMINISTRATIFS**

DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS D'ILE DE FRANCE

N° Spécial

16 octobre 2023

#### PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

#### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

# $N^{\circ}$ Spécial direction interregionale des douanes et droits indirects d'ile de france du 16 octobre 2023

#### **SOMMAIRE**

Décision	Date	DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS D'ILE DE FRANCE	Page
DIDDI-IDF N° -	11.10.2023	DÉCISION D'IMPLANTATION D'UN DÉBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT SUR LA COMMUNE D'ASNIERES SUR SEINE (92 600).	3

# DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS D'ILE DE FRANCE

à Saint-Germain-en-Laye, le 11/10/2023

Référence :

#### DÉCISION D'IMPLANTATION D'UN DÉBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT SUR LA COMMUNE D'ASNIÈRES-SUR-SEINE (92 600)

Le directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France

Vu l'article 568 du Code général des impôts ;

**Vu** le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, et notamment ses articles 8 à 19 ;

Considérant la situation du réseau local des débitants de tabac ;

**Considérant** que la Chambre syndicale départementale des buralistes de l'Essonne a été régulièrement consultée ;

#### DÉCIDE

l'implantation d'un débit de tabac ordinaire permanent sur la commune d'ASNIÈRES-SUR-SEINE sur le périmètre suivant : « Avenue de la Paix, Rue Pierre Curie, Rue Eugénie Éboué et du 270 au 280 Avenue des Grésillons ».

En application des articles 14 à 19 du décret susvisé, l'attribution du débit sera effectuée prioritairement par appel à transfert, et à défaut, par appel à candidatures.

Pour le directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Îlede-France, Le directeur régional des douanes de Paris-Ouest,

signé

Joseph VENZAL

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CERGY dans les deux mois suivant la date de publication de la décision.

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

#### DU

### PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

#### PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

## PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: courrier@hauts-de-seine.gouv.fr Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/